

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2291

14 septembre 2012

SOMMAIRE

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A.	109935	Historical Recovery & Restorations Holdings S.A.	109959
Aiggre Dutch GP Holding II S.à r.l.	109935	Holding d'Investissement et de Placement S.A.	109964
Aiggre Dutch Holding II S.à r.l.	109938	Hongjing International Trade	109941
Bayard Holdings S.A.	109937	Hôtel de la Sûre SA	109964
Carpford Investments S.A.	109934	Hôtel de la Sûre SA	109965
Cino European Textile Industries CETI S.A.	109965	H&S Architecture S.A.	109940
DPE-Design Holding S.A.	109934	HSBC Trinkaus Investment Managers SA	109964
FRI Managers Fund S.à r.l.	109934	HSBC Trinkaus Investment Managers SA	109964
G.C.I. Mines S.A.	109934	Husky Injection Molding Systems	109942
G.C.I. Mines S.A.	109936	ID Consulting S.à r.l.	109966
GE Intelligent Platforms Europe S.A.	109939	Immobilière de Gestion Financière S.A.	109966
General Mediterranean Holding S.A., SPF	109939	Immobilière DELLI ZOTTI S.à r.l.	109965
Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR	109936	Immobilière du Soleil S.A.	109965
Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR	109936	Immobilière Lorentzweiler S.A.	109967
Genius Loci S.à r.l.	109939	Immobilière Marc Wagner S.A.	109967
Global Investors	109939	Indian Investment Company	109967
Global Switch European Holdings	109936	IXI S.A.	109922
Go Between Services S.A.	109940	Kalverboer Investments 2 S.à r.l.	109966
Gosdorf S.à r.l.	109937	L&P Europe SCS	109939
Great American Stores C	109966	New Pearl S.A.	109942
GreenE S. à r.l.	109938	New Pearl S.à r.l.	109942
Haden S.A.	109941	Olympia International S.A.	109967
Hawksley Corporation S.à r.l.	109941	Plastiflex Participations S.A.	109942
Hayward International S.à r.l.	109941	Solveo Romania Wind Invest 1 S.à r.l.	109924
Herencia S.A.	109937	Timex Group	109959
Herencia S.A.	109941	Vimbrera Holding S.A.	109940
H.F. S.A.	109940		

IXI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.184.

L'an deux mille douze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IXI S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55.184, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en date du 22 mai 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 445 du 10 septembre 1996. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par le notaire instrumentant en date du 24 mai 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1421 du 11 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis GALIOTTO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonia DELFINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les DEUX CENT CINQUANTE (250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT VINGT-SIX EUROS (EUR 4.848.426) pour le porter de son montant actuel de CENT VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 129.250,-) à celui de QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS (EUR 4.977.676) par l'émission de NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (9.378) actions de valeur nominale CINQ CENT DIX-SEPT EUROS (EUR. 517,-), assorties d'une prime d'émission de QUATRE CENT QUARANTE-NEUF EUROS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (EUR. 449,79) par incorporation de la totalité de la dette actionnaire d'un montant de QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (EUR. 4.848.875,79),

3.- L'augmentation est souscrite et libérée intégralement par l'actionnaire unique la société RUBALA TRADING LIMITED, ayant son siège à Strovolos Center, office 204 Strovolos P.C. 2018 Nicosia Chypre, par incorporation de la totalité de la créance qu'elle possède envers la société.

5.- Modification de l'article 5 alinéa premier des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT VINGT-SIX EUROS (EUR 4.848.426) pour le porter de son montant actuel de CENT VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 129.250) à celui de QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS (EUR 4.977.676) par l'émission de NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (9.378) actions de valeur nominale CINQ CENT DIX-SEPT EUROS (EUR. 517,-), chacune, assorties d'une prime d'émission totale de QUATRE CENT QUARANTE-NEUF EUROS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (EUR 449,79).

Deuxième résolution

Toutes les NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (9.378) actions nouvelles seront entièrement souscrites par l'actionnaire unique RUBALA TRADING LTD ayant son siège à Strovolos Center, office 204 Strovolos P.C. 2018 Nicosia Chypre.

Souscription - Libération

Ensuite Madame Sonia DELFINI, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de la société RUBALA TRADING LTD prédésignée, aux termes de la prédite procuration, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandatée aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de la société RUBALA TRADING LTD prédésignée, elle souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital dont s'agit soit QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT VINGT-SIX EUROS (EUR 4.848.426) divisé en NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (9.378) actions de valeur nominale CINQ CENT DIX-SEPT EUROS (EUR. 517) chacune, et qu'ès qualité, elle libère cette souscription par incorporation d'une créance d'un montant de QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (EUR 4.848.875,79) certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de la société RUBALA TRADING LTD prédésignée. La différence de QUATRE CENT QUARANTE-NEUF EUROS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (449,79) sera allouée en prime d'émission.

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport établi par la société ALTER AUDIT S.A R.L. ayant son siège social au 2 Place de Strasbourg L-2561 Luxembourg en date du 20 juillet 2012 et qui conclut comme suit:

Conclusion

Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie et de la prime d'émission à allouer.

La rémunération des apports en nature consiste en la création de 9.378 actions avec désignation de valeur nominale d'EUR 517 chacune. La différence de EUR 449.79 sera allouée au compte prime d'émission.

Nous n'avons pas de réservations du fait que cette dette actionnaire et incontestable, liquide et immédiatement exigible.

A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences de l'article 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernés. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable.

Le prédit rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS (EUR 4.977.676) divisé en NEUF MILLE SIX CENT VINGT-HUIT (9.628) actions de valeur nominale CINQ CENT DIX-SEPT EUROS (EUR. 517,-) chacune, entièrement libérées»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, S. DELFINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35618. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012106326/108.

(120144707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Solveo Romania Wind Invest 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 170.886.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of July.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Solvéo International Investments S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg laws, with its registered office at 40 avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, organised and existing under Luxembourg law, in the process of registration with the Trade Register;

Piquemal S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg laws, with its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, organised and existing under Luxembourg law, registered with Luxembourg Trade Register under number B 80.262;

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and Name

This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Solvéo Romania Wind Invest 1 S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects

The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, a guarantee or a security interest for the performance of the obligations of and/or the payment of any money (including in equity, in principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discounts and any cost or expense relating to shares or securities) by any person including, without limitation, any corporate body in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any person who is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets or not yet issued capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by cash advances, by acquisition or subscription of shares or any other security and by acquisitions of goods or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration

The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A shares (the "Class A Shares") and one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares (the "Class B Shares", together with the Class A Shares referred to as the "Shares"), with a nominal value of one Euro (€1.-) each. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers

The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject

to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

15. Distributions on shares

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof;

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Solvéo International Investments	11,250 Class A Shares
Piquemal S.à r.l	1,250 Class B Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the shareholders' meeting, passed, through their proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as members of the Board of Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- M. Alain Six, born on 28 August 1962 in Voorburg (Netherlands), residing professionally at 29 rue Paul Hankar, B-1180 Bruxelles;
- M. Pieter van Nugteren, born on 19 April 1966 in Meppel (Netherlands) residing professionally at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and
- M. Gerard van Hunen, born on 15 September 1967 in the Hague (Netherlands), residing professionally at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 40 avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mil douze, le trente et un juillet,

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

ONT COMPARU:

Solvéo International Investments Sàrl, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, organisée et existant sous le droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg; et

Piquemal S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, organisée et existant sous le droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 80.262.

ici représentés par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme - Dénomination

Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Solvéo Romania Wind Invest 1 S.à r.l." (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objets

Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ÉTANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les «Parts Sociales») d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 La Société pourra établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par l(es) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut allouer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve des dispositions contraires des présents Statuts.

5.5 La Société peut procéder au rachat, et/ou l'annulation de ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Transfert des parts

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme étant le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants

Le Gérant Unique, lorsque la Société a un seul Gérant, et, dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance peut accomplir tout acte qui est nécessaire ou utile à la réalisation des objets de la Société, sauf en ce qui concerne les actes réservés aux Associés par la Loi Luxembourgeoise ou ces Statuts.

10. Représentation de la société

Sauf dispositions contraires de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.1 si la Société a un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société a plusieurs Gérants, deux Gérants;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Agent des gérants

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer chacun de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la totalité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Conformément à la Loi Luxem-

bourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Gérants seront réputées, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valable comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel montant n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un email) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, peu importe que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

15. Droit de distribution des parts sociales

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables auprès de(s) Associé(s).

16. Dissolution et Liquidation

La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des Sociétés en conformité avec la Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi Luxembourgeoise

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Solvéo International Investments	11.250 Parts Sociales de Catégorie A
Piquemal S.à r.l.	1.250 Parts Sociales de Catégorie B
Total:	12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale des associés, ont pris, via leur mandataire, les résolutions suivantes:

1.- Les personnes suivantes sont nommées au Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- M. Alain Six, né le 28 août 1962 à Voorburg (Pays-Bas), ayant son adresse au 29 rue Paul Hankar, 1180 Bruxelles;
- M. Pieter van Nugteren, né le 19 avril 1966 à Meppel (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
- M. Gerard van Hunen, né le 15 septembre 1967 à La Haye (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2.- Le siège social de la Société est établi au 40 avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2012. Relation: LAC/2012/37512. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012105890/557.

(120144209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

DPE-Design Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.566.

Le siège social de la société DPE-DESIGN HOLDING S.A. immatriculée sous le N° R.C.S. B 87.566 jusqu'alors fixé au 18 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Charles KAUFHOLD

Domiciliataire

Référence de publication: 2012105610/11.

(120144537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

FRI Managers Fund S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRI Managers Fund S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105657/11.

(120144593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

G.C.I. Mines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012105658/11.

(120144089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Carpford Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 139.063.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} juin 2012

1. La démission de Monsieur Celso GOMES de son mandat d'administrateur est acceptée.
2. Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant au 8, rue du Stade à B-6741 Vance est nommé en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.
3. Les mandats d'administrateur de Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des champs et de Monsieur Alain VASSEUR, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Marner, sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.
4. Le mandat de commissaire aux comptes de Triple A Consulting, dont le siège se trouve à L-2156 Luxembourg, 2 Millegassel, et qui est inscrite auprès du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417, est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Certifié sincère et conforme

Pour CARPFORD INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2012106123/21.

(120145044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 23.825.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 août 2012

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur George Salim ZAKHEM, demeurant au 24, Kensington Gore, Flat 5, SW7 2ET London, Grande-Bretagne, Président;

- Monsieur Abdallah Salim ZAKHEM, demeurant à Rabieh 10th Street, Metn, Liban, administrateur - délégué;

- Monsieur Marwan George ZAKHEM, administrateur de sociétés, demeurant au 24, Road Airport Residential Area, Flat 9, bâtiment Cedar Court Agostino Neto, Accra, Ghana;

- Monsieur Salim George ZAKHEM, administrateur de sociétés, demeurant au 310, Saddle Branch Court, 77024 Houston, Texas, Etats-Unis.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- MONTBRUN REVISION S.à r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012106063/22.

(120145016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Aiggre Dutch GP Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.437.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le sept août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

La société à responsabilité limitée AIG European Real Estate S.à.r.l. (matr. 2001 24 08 669), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82549, avec siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, ici représentée par Monsieur Max MOUSEL, stagiaire, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg le 31 juillet 2012, laquelle procuration après avoir signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

La comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée «AIGGRE DUTCH GP HOLDING II S.A.R.L.» (matr: 2006 24 55 889), avec siège social à L-2522 Luxembourg, 12, Rue Guillaume Schneider,

constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 358 du 13 mars 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luembourg, en date du 16 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2724 du 9 novembre 2011,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.437.

La comparante prénommée, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réunie en assemblée générale extra-ordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- que ladite société a cessé toute activité commerciale;
- que la comparante décide de la dissoudre;
- que la société a été liquidée aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années au domicile de la comparante.
- que la comparante reprend tous les engagements actifs et passifs de la société à son propre compte.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la comparante.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MOUSEL, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 8 août 2012. Relation: DIE/2012/9387. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 17 août 2012.

Référence de publication: 2012106067/42.

(120144780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

G.C.I. Mines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012105659/11.

(120144090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.050.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012105660/12.

(120144166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012105661/11.

(120144167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Global Switch European Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.472.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105663/9.

(120144534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Gosdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012105664/10.

(120144320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Bayard Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.806.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 13 août 2012

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BAYARD HOLDINGS S.A. (la «société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- de renouveler les mandats des administrateurs:

* Luxembourg Corporation Company S.A. ayant son siège social au 20 rue de la poste, L-2346 Luxembourg, et ce avec effet immédiat, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale de l'année 2016;

* TCG Gestion S.A. ayant son siège social au 20 rue de la poste, L-2346, Luxembourg, et ce avec effet immédiat, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale de l'année 2016:

* CMS Management Services S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg et ce avec effet immédiat, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale de l'année 2016:

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes CAS Services S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et ce avec effet immédiat, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale de l'année 2016.

Luxembourg, le 13 août 2012.

TCG Gestion S.A. / CMS Management Services S.A.

Administrateur / Administrateur

Représentées par Catherine Noens

Représentant permanent

Référence de publication: 2012106102/24.

(120145015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Herencia S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 31.719.

Les administrateurs de la société Herencia S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.719, à savoir:

- Monsieur Jean-Marie BODEN

- Monsieur Romain WAGNER

- Monsieur Jeannot DIDERRICH

ainsi que le commissaire aux comptes, à savoir:

- BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. (anc. KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.)

démissionnent avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2012105686/16.

(120144449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Aiggre Dutch Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.438.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le sept août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

La société à responsabilité limitée AIG European Real Estate S.à.r.l. (matr. 2001 24 08 669), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82549, avec siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, ici représentée par Monsieur Max MOUSEL, stagiaire, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg le 31 juillet 2012, laquelle procuration après avoir signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

La comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée «AIGGRE DUTCH HOLDING II S.A.R.L.» (matr: 2006 24 55 870), avec siège social à L-2522 Luxembourg, 12, Rue Guillaume Schneider,

constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 356 du 12 mars 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2724 du 9 novembre 2011,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.438.

La comparante prénommée, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réunie en assemblée générale extra-ordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- que ladite société a cessé toute activité commerciale;
- que la comparante décide de la dissoudre;
- que la société a été liquidée aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années au domicile de la comparante.
- que la comparante reprend tous les engagements actifs et passifs de la société à son propre compte.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la comparante.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MOUSEL, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 8 août 2012. Relation: DIE/2012/9386. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 17 août 2012.

Référence de publication: 2012106068/42.

(120144757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

GreenE S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.480.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105665/9.

(120144230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

GE Intelligent Platforms Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.114.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012105667/11.

(120144227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

General Mediterranean Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.453.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105668/9.

(120144452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Genius Loci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.937.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105669/9.

(120144346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

L&P Europe SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.787.

—
*Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2010, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 10 novembre 2011
référence L-110178200*

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

L&P Europe SCS

Scott Lowery

Gérant A

Référence de publication: 2012105740/16.

(120144462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Global Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 86.731.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société au 6 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2012.
Maître Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2012105670/13.

(120144119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Go Between Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 138.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012105673/10.

(120144184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

H&S Architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 65.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.

Référence de publication: 2012105676/10.

(120144618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Vimbrera Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.300.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 14 août 2012

- 1) Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) M. Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né à Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
- 3) M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 16.08.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Vimbrera Holding S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105975/19.

(120144240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

H.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.788.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105677/9.

(120144153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Hawksley Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 57.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012105680/10.

(120144170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Hongjing International Trade, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 34A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105682/9.

(120144375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Haden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.734.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 août 2012**Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateur Monsieur François DIFFERDANGE demeurant professionnellement à 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg. Le mandat est ainsi attribué jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105683/14.

(120143981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Hayward International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.525.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105684/9.

(120144123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Herencia S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 31.719.

Par la présente, la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l. (anc. Kartheiser Management S.à r.l.) dénonce avec effet immédiat le siège social de la société Herencia S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.719, de son adresse actuelle, 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2012105685/11.

(120144125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Plastiflex Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 38.182.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 août 2012

L'Assemblée, par vote spécial et à l'unanimité, décide de proroger le mandat du Réviseur d'entreprises, la société VGD Audit SARL, anciennement Van Geet Derick & Co Réviseur d'entreprises SARL, ayant son siège social à Rue Jean-Pierre Brasseur 6 L-1258 Luxembourg, représenté par Madame Lutgard Laget pour un période de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale de 2015.

A l'unanimité, l'assemblée décide de proroger les mandats des administrateurs suivants pour un période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale de 2018:

- La Société Equity@Work BVBA, représentée par Monsieur Hans Swinnen, ayant son siège social au 22 Uilenberg, B-9140 Temse;
- La Société Plastiflex Group NV, représentée par Monsieur Frank Donk, ayant son siège social au 99 Beverloosenweg B-3583 Beringen (Paal);
- Monsieur Johan Miermans, demeurant à 84 Wijgmaalbroek, B-3018 Leuven.

Un mandataire

Référence de publication: 2012106461/20.

(120144769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 21.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105692/10.

(120144251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

New Pearl S.A., Société Anonyme,

(anc. New Pearl S.à r.l.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 169.461.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of June.

Before US, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stichting New Pearl, a foundation incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Teleportboulevard 140, 1043EJ, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under registration number 55379591 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mrs Corinne PETIT, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam, the Netherlands, on June 29th, 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of New Pearl S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand seven hundred United States Dollars (USD 15,700) and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 169.461 (the Company).

The Company has been incorporated on May 25th, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on June 26th, 2012 number 1593.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds, as at the date of the present notarial deed, all of the outstanding shares of the Company, representing the entire share capital of the Company, which is set at fifteen thousand seven hundred United States Dollars (USD 15,700) and is represented by fifteen thousand seven hundred (15,700) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

II. that the purpose of the resolutions is for the Sole Shareholder to resolve on the following:

- (1) waiver of the convening notice;
- (2) replacement of the fifteen thousand seven hundred (15,700) outstanding shares of the Company with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, by forty thousand (40,000) shares of the Company without nominal value;
- (3) transformation of the corporate form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme);
- (4) change of the corporate name of the Company from “New Pearl S.à r.l.” to “New Pearl SA”;
- (5) amendment of the Company’s corporate purpose;
- (6) conversion of the forty thousand (40,000) shares of the Company which have been issued in the form of shares of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into shares of a public limited liability company (société anonyme);
- (7) increase of the share capital of the Company by a total amount of twenty-four thousand three hundred United States Dollars (USD 24,300) in order to bring it from its current amount of fifteen thousand seven hundred United States Dollars (USD 15,700) up to a new amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000), by setting the nominal and accounting par value of the forty thousand (40,000) outstanding shares of the Company to a value of one United States Dollar (USD 1) each;
- (8) full restatement of the articles of association of the Company;
- (9) acknowledgement of the resignation of Lux Business Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 79.709, effective as of June 29th, 2012, as sole manager of the Company and discharge;
- (10) appointment of Lux Business Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 79.709 as sole director of the Company, effective as of June 29th, 2012 until the date of the annual general meeting of shareholders of the Company which shall be held in the year 2017 and acknowledgement of the appointment of Mr Gerard van Hunen as permanent representative of Lux Business Management S.à r.l.;
- (11) appointment of Grant Thornton Lux Audit S.A., a public limited liability (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 43.298, as statutory auditor of the Company, effective as of June 29th, 2012 until the date of the annual general meeting of shareholders of the Company which shall be held in the year 2017; and
- (12) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to any director of the Company or any employee of Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. to individually, with full power of substitution, proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, the registration of the changes required by the matters set out above and to see to any formalities in connection therewith, as the case may be.

III. After due consideration of the above, the Sole Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

All the share capital of the Company being present or duly and validly represented for the purpose of the present resolutions, the Sole Shareholder expressly waives any convening notice requirements which may be contained in the Company’s articles of association (the Articles) or in the Luxembourg law dated August 10th, 1915 governing commercial companies, as amended (the Companies Act).

The Sole Shareholder further declares that it has full knowledge of the purpose of these resolutions and that it has been duly provided in advance with a draft copy of the same.

Second resolution

The Sole Shareholder expressly resolves to replace the fifteen thousand seven hundred (15,700) outstanding shares of the Company with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, by forty thousand (40,000) shares of the

Company without nominal value, in accordance with provisions of article 182 of the Companies Act (the Share Replacement).

The Sole Shareholder therefore resolves to issue and hereby issues twenty-four thousand three hundred (24,300) new shares of the Company without nominal value, for the purpose of the Share Replacement, which shall entirely be subscribed for by the Sole Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given in Amsterdam, the Netherlands, on June 29th, 2012, and which shall not result in the share capital of the Company being increased.

As a consequence of this resolution being made, the share capital of the Company which amounts to the aggregate figure of fifteen thousand seven hundred United States Dollars (USD 15,700) is now represented by forty thousand (40,000) shares of the Company without nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder expressly resolves to transform the corporate form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme) (the Transformation).

The Transformation is based on an independent auditor's report from Grant Thornton Lux Audit S.A. dated June 29th, 2012 which has been established in accordance with articles 26-1 and 31-1 of the Companies Act (the Report).

The conclusion of the Report is as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the Company, is not in relation with the amount of the subscribed share capital."

A copy of said Report, signed by the proxy-holder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present notarial deed in order to be filed alongside with the registration authorities.

Fourth resolution

Further to the completion of the Transformation, as resolved under resolution 2 above, the Sole Shareholder expressly resolves to change the corporate name of the Company from its current name "New Pearl S.à r.l." to its new name "New Pearl S.A."

Fifth resolution

The Sole Shareholder expressly resolves to amend the Company's corporate purpose, which shall now read as follows:

"The Company may borrow in any form, but only up to one hundred and twenty million euro (EUR 120,000,000). It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures and any kind of debt securities within the above limit.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company on an ancillary basis to the foregoing matters.

The Company shall not carry out any activity regulated by the Luxembourg act dated April 5th, 1993 relating to the financial sector, as amended, or any activity requiring a business license from the Ministry of Middle Class Affairs or any other regulated activity."

Sixth resolution

The Sole Shareholder expressly resolves to convert the existing forty thousand (40,000) shares of the Company, without nominal value, representing together the entire share capital of the Company, which have been issued in the form of shares of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into forty thousand (40,000) shares of a public limited liability company (société anonyme), without nominal value, representing together the entire share capital of the Company.

As a consequence of the above, the Sole Shareholder acknowledges being the holder of forty thousand (40,000) shares of the Company, without nominal value, representing together the entire share capital of the Company, existing under the form of shares of a public limited liability company (société anonyme).

Seventh resolution

The Sole Shareholder expressly resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of twenty-four thousand three hundred United States Dollars (USD 24,300) in order to bring it from its current amount of fifteen thousand seven hundred United States Dollars (USD 15,700) up to a new amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000), by setting the nominal and accounting par value of the forty thousand (40,000) outstanding shares of the Company to a value of one United States Dollar (USD 1) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder expressly acknowledges that the share capital increase contemplated by the present resolution has been completed without the issuance of new shares of the Company, by increasing the nominal and accounting par value of the outstanding shares of the Company.

In accordance with provisions of article 31 (1) 2) of the Companies Act, the Sole Shareholder expressly acknowledges that the share capital of the Company has been paid up for an aggregate amount of fifteen thousand seven hundred United States Dollars (USD 15,700) corresponding to thirty-nine point twenty-five per cent. (39.25%).

The remaining of the share capital of the Company shall be paid up in accordance with both the provisions of the Companies Act and the Articles.

As a result of the completion of the share capital increase contemplated above, the Sole Shareholder expressly acknowledges that the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate figure of forty thousand United States Dollars (USD 40,000) and has been paid up to thirty-nine point twenty-five per cent (39.25%), is entirely held by the Sole Shareholder and is represented by forty thousand (40,000) ordinary shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Eighth resolution

As a consequence of the adoption of resolutions 2 through to 6 above, the Sole Shareholder expressly resolves to proceed with a full restatement of the Articles, which shall read from now on, in their English version, as follows:

Art. 1. Form and name. There exists among the current owner of the shares and/or anyone who may become a shareholder in the future, a public limited liability company (société anonyme) under the corporate name of “New Pearl S.A.” (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the Shareholders in these articles of association (each an Article and together, the Articles) shall be construed as a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (the General Meeting), adopted in the manner provided for under Article 10 with respect to the amendment of these Articles.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

The Board shall further have the right to set up branches, agencies and other offices wherever it shall deem fit, both within and outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration. The Company has been incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time and without cause, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for under Article 10 with respect to the amendment of these Articles.

Art. 4. Corporate purpose. The Company may borrow in any form, but only up to one hundred and twenty million euro (EUR 120,000,000). It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures and any kind of debt securities within the above limit.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company on an ancillary basis to the foregoing matters.

The Company shall not carry out any activity regulated by the Luxembourg act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, or any activity requiring a business license from the Ministry of Middle Class Affairs or any other regulated activity.

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at forty thousand United States Dollars (USD 40,000), represented by forty thousand (40,000) ordinary shares of the Company issued in the registered form and having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced through a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment of the Articles, as provided for under Article 10.

Art. 6. Shares. The shares of the Company (the Shares), each one of them having the same nominal and accounting par value, are and shall remain in the registered form (actions nominatives).

Shareholders' right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of Shares they hold in the Company's share capital.

Fractional Shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or several whole Shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole Share, such fractions shall not be granted the right to vote at a General Meeting.

A register of shares shall be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares it holds in the Company, the nominal or accounting par value, the amounts paid up on each such Share, the issuance, transfer or other actions over the Shares and the dates of such actions. The ownership of the Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries in the Company's share register may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board or by any other two (2) members of the Board or, as the case may be, the Sole Director. For the avoidance of doubt, the issuance of any such certificates shall not convert the Shares to which they relate into bearer shares.

The Company will recognise only one holder per share of the Company. In the event that a share of the Company is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner of such shares in relation to the Company, without prejudice of provisions of any other provisions of this Article 6.

The Company may redeem its own Shares to the extent and within the limits set forth by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and especially by the Companies Act.

Art. 7. Transfer of Shares. The Shares of the Company may be transferred without restrictions.

A transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of shares of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. General Meetings of Shareholders. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The General Meeting is vested with the powers expressly granted to it by Luxembourg law, especially by the Companies Act, and these Articles.

The ordinary annual General Meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the Company's registered office as may be specified in the convening notice to such General Meeting, on the third (3rd) Wednesday of the month of June of each year at 10.00 a.m. (CET). If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg, meaning a day on which commercial banks are not authorised or required to close in Luxembourg.

The ordinary annual General Meeting may exceptionally be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

The Board or the statutory or independent auditor(s), as the case may be, must convene the annual General Meeting within a period of six (6) months after the end of the last financial year.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices to such General Meetings.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is

performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by the Companies Act shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided in these Articles.

Each share shall entitle its holder to one vote at any General Meeting.

Except as otherwise required by the Companies Act or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by a simple majority of the votes validly cast by the Shareholders present or duly and validly represented, no quorum of presence being required.

Resolutions to alter these Articles may only be adopted in a General Meeting where at least fifty per cent. (50%) of the share capital of the Company is present or duly and validly represented and the resolution carried by at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of the Shareholders increased only with the unanimous consent of all Shareholders and bondholders, as the case may be.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to Shares in which a Shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as its proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or duly and validly represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly and validly convened and informed of the agenda of such General Meeting, such General Meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company seventy-two (72) hours in advance of the relevant General Meeting at the very latest.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be construed as being a reference to the Sole Director, in case the Company has only one director, as long as the Company has only one Shareholder.

Where the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Shareholder of the Company. Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two (2) new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment for successive periods of not more than six (6) years.

Where a legal entity is appointed as director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as a member of the Board in accordance with provisions of article 51bis of the Companies Act.

The director(s) shall be elected and appointed during a General Meeting resolving according to the rules of quorum and majority set forth under Article 10 for the purpose of ordinary General Meetings. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may at any time (i) be removed with or without cause and/or (ii) be replaced by a resolution adopted by the General Meeting resolving according to the conditions of quorum and majority set forth for the purpose of its appointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect an interim director, by a majority vote of the remaining members of the Board to fill in such vacancy until the following General Meeting which shall be held as soon as reasonably practicable further to the appointment of that interim director and which shall either confirm the appointment of that interim director as director of the Company or choose and appoint another person as director of the Company in order to fill in such vacancy. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor(s) and held in order to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) from among the members of the Board and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and the resolutions passed by any General Meeting or the resolutions passed by the Sole Shareholder, as the case may be. The Chairman will chair all meetings of the Board and all General Meetings. In his absence, the General Meeting or the other members of the Board, as the case may be, will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by a simple majority vote of the directors present or duly and validly represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice to this meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or duly and validly represented during the relevant meeting of the Board and if they state to have been duly informed, and to have had due and full knowledge of the agenda of such meeting. The requirements with respect to written notice may be waived by the consent given in writing by each member of the Board, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed. Separate written notice shall not be required for Board meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another member of the Board as his proxy.

One (1) member of the Board may only represent one (1) prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two (2) members who are either present in person or who attend such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting may clearly hear and talk to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board may deliberate and act validly only if at least fifty per cent. (50%) of its members is present or duly and validly represented at any meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by directors present or duly and validly represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a proper deliberation between the directors by such means that are, for instance, described under paragraph 7 of this Article 12. Such resolution shall consist of one or several documents, which may be executed in counterparts, containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature by any member of the Board.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by way of written resolutions held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or by the member of the Board who presided at such meeting. The instrument containing the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes or written resolutions, as the case may be, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) members of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration which are in the best interest and for the corporate benefit of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting shall be deemed as falling within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either being a Shareholder or not, or being a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either being a Shareholder or not, either being a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two (2) members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director, or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall inform without delay the Board about such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply where the Company is managed by a Sole Director.

Where the Company is managed by a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into between the Company and the Sole Director in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two (2) preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or of the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company, which are entered into at arm's length.

Art. 18. Statutory / Independent Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by Luxembourg law, one or several independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment for successive periods of not more than six (6) years.

The statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, will be appointed by the General Meeting resolving according to the rules of quorum and majority set forth under Article 10 for the purpose of ordinary General Meetings, which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

The statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause, according to the rules of quorum and majority set forth for its/their appointment.

Art. 19. Financial year. The financial year of the Company runs from January 1st, and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, if any, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve which constitution and funding are required by Luxembourg law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to at least ten per cent. (10%) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below this threshold of ten per cent. (10%) of the share capital of the Company.

The annual General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits of the Company, if any, shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

The dividends may be paid in any currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as set forth under Article 10. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be natural persons or legal entities, appointed by the General Meeting resolving on the Company's liquidation, which shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). The surplus, if any, resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed among the Shareholders in accordance with these Articles and the Companies Act.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

Ninth resolution

The Sole Shareholder expressly acknowledges the resignation of LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 79.709 effective as of June 29th, 2012, as sole manager of the Company.

The Sole Shareholder further resolves to give full discharge to the resigning manager for the performance of its duties as manager of the Company, from the date of its appointment until the date of its resignation.

Tenth resolution

The Sole Shareholder expressly resolves to appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 79.709 as sole director of the Company, effective as of June 29th, 2012 until the date of the annual general meeting of shareholders of the Company which shall be held in the year 2017 and to acknowledge the appointment of Mr Gerard van Hunen as permanent representative of LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l..

Eleventh resolution

The Sole Shareholder expressly resolves to appoint GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., a public limited liability (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 83, Pafébruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 43.298, as statutory auditor of the Company, effective as of June 29th, 2012 until the date of the annual general meeting of shareholders of the Company which shall be held in the year 2017.

Twelfth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any director of the Company or any employee of Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. to, each one of them acting individually, with full power of substitution, acting under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company, with the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the resolutions above.

The Sole Shareholder further resolves to grant power and authority to any employee of Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. to see to any formalities in connection with the issuance of the new shares of the Company to the Sole Shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand one hundred euro (EUR 3,100).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

This document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting New Pearl, une fondation constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis Teleportboulevard 140, 1043EJ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro d'immatriculation 55379591 (l'Associé Unique),

dûment et valablement représentée à l'effet des présentes par Madame Corinne PETIT, employée privée, ayant sa résidence professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam, Pays-Bas, le 29 juin 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique est l'associé unique de New Pearl S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille sept cent Dollars américains (USD 15.700) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 169.461 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte en date du 25 mai 2012 du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 juin 2012 numéro 1593.

L'Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient, à la date du présent acte notarié, la totalité des parts sociales émises de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société qui est fixé à quinze mille sept cents Dollars américains (USD 15.700) et représenté par quinze mille sept cents (15.700) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1) chacune.

II. l'objet des résolutions est l'adoption par l'Associé Unique des points suivants:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) remplacement des quinze mille sept cents (15.700) parts sociales en circulation de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1) chacune, par quarante mille (40.000) parts sociales de la Société sans valeur nominale;
- (3) transformation de la forme sociale de la Société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme;
- (4) modification de la dénomination sociale de la Société de «New Pearl S.à r.l.» en «New Pearl SA»;
- (5) modification de l'objet social de la Société;
- (6) conversion des quarante mille (40.000) parts sociales de la Société ayant été émises sous la forme de parts sociales d'une société à responsabilité limitée en actions d'une société anonyme;
- (7) augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-quatre mille trois cents Dollars américains Dollars américains (USD 24.300) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille sept cents Dollars américains (USD 15.700) à un nouveau montant de quarante mille Dollars américains (USD 40.000) par la fixation de la valeur nominale et comptable des quarante mille (40.000) actions en circulation de la Société à hauteur d'un Dollar américain (USD 1) chacune;
- (8) refonte des statuts de la Société dans leur intégralité;
- (9) acceptation de la démission de Lux Business Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 79.709, effective au 29 juin 2012, comme gérant unique de la Société et décharge;
- (10) nomination de Lux Business Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 79.709, comme administrateur unique de la Société, effective au 29 juin 2012 jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2017 et acceptation de la désignation de M. Gerard van Hunen comme représentant permanent de Lux Business S.à r.l.;
- (11) nomination de Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 83, Pafebruch, L-8308 Cappellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 43.298, comme commissaire aux comptes de la Société, effective au 29 juin 2012 jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2017; et
- (12) modification du registre des actionnaires de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout administrateur de la Société ou tout employé d'Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. de procéder au nom et pour le compte de la Société, individuellement et avec tout pouvoir de substitution, à l'inscription des modifications requises par les points ci-dessus et d'accomplir toutes formalités y relatives, le cas échéant.

III. Après avoir dûment considéré ce qui précède, l'Associé Unique décide d'adopter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou dûment et valablement représentée aux fins d'adoption des présentes résolutions, l'Associé Unique renonce expressément à toutes formalités de convocation qui pourraient être contenues dans les statuts de la Société (les Statuts) ou dans la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

L'Associé Unique déclare également avoir parfaite connaissance de l'objet des présentes résolutions et avoir reçu préalablement une copie du projet desdites résolutions.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide expressément de remplacer les quinze mille sept cents (15.700) parts sociales en circulation de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1) chacune, par quarante mille (40.000) parts sociales de la Société sans valeur nominale, conformément aux dispositions de l'article 182 de la Loi sur les Sociétés (le Remplacement des Parts Sociales).

L'Associé Unique décide en conséquence d'émettre et émet par la présent vingt-quatre mille trois cents (24.300) nouvelles parts sociales de la Société sans valeur nominale aux fins du Remplacement de Parts Sociales, qui seront en-

tièrement souscrites par l'Associé Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, Pays-Bas, en date du 29 juin 2012, et qui n'auront pas pour effet d'augmenter le capital social de la Société.

En conséquence de l'adoption de la présente résolution, le capital social de la Société dont le montant total s'élève à quinze mille sept cents Dollars américains (USD 15.700) est désormais représenté par quarante mille (40.000) parts sociales de la Société sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décidé expressément de transformer la forme sociale de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme (la Transformation).

La Transformation est réalisée sur la base d'un rapport du réviseur d'entreprises agréé établi par Grant Thornton Lux Audit S.A. en date du 29 juin 2012 conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la Loi sur les Sociétés (le Rapport).

La conclusion du Rapport est la suivante:

«Sur la base de nos travaux, aucun élément n'est venu à notre attention qui nous laisserait croire que la valeur globale de la Société ne correspond pas au montant du capital social souscrit.»

Une copie dudit Rapport, signé par le mandataire de la partie comparante et le notaire, demeurera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence de la réalisation de la Transformation telle que décidée en vertu de la résolution 2 ci-dessus, l'Associé Unique décide expressément de changer la dénomination sociale de la Société étant actuellement «New Pearl S.à r.l.» au profit de sa nouvelle dénomination sociale «New Pearl S.A.».

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide expressément de modifier l'objet social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société peut emprunter sous toutes formes mais seulement jusqu'à cent vingt millions d'Euros (EUR 120,000,000). Elle pourra conclure tout type de contrat de prêt et pourra émettre des titres de créance, obligations et tous types de titres de dette sous réserve de la limite prévue ci-dessus.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment, sans limitation, par voie de nantissement, cession, transfert ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

L'objet de la Société inclut également toute transaction ou accord qui serait conclu par la Société à titre accessoire des points qui précèdent.

La Société n'accomplira aucune activité réglementée par la loi luxembourgeoise en date du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, ou toute activité requérant une autorisation d'établissement du Ministère des Classes Moyennes ou toute autre activité réglementée.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide expressément de convertir les quarante mille (40.000) parts sociales existantes de la Société, sans valeur nominale, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société, qui ont été émises sous la forme de parts sociale d'une société à responsabilité limitée en quarante mille (40.000) actions d'une société anonyme, sans valeur nominale, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique constate être le détenteur de quarante mille (40.000) actions de la Société, sans valeur nominale, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société, existant sous la forme d'actions d'une société anonyme.

Septième résolution

L'Associé Unique décide expressément d'augmenter le capital social de la Société par un montant total de vingt-quatre mille trois cent Dollars américains (USD 24.300) à l'effet de le porter de son montant actuel de quinze mille sept cent Dollars américains (USD 15.700) à un nouveau montant de quarante mille Dollars américains (USD 40.000), par la fixation de la valeur nominale et de la valeur comptable des quarante mille (40.000) actions en circulation de la Société à hauteur d'un Dollar américain (USD 1) chacune.

Souscription - Libération

L'Associé Unique constate expressément que l'augmentation du capital social intervenant en vertu de la présente résolution a été réalisée sans émission de nouvelles actions de la Société en augmentant la valeur nominale et comptable des actions en circulation de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 31 (1) 2) de la Loi sur les Sociétés, l'Associé Unique constate expressément que le capital social de la Société a été libéré à hauteur d'un montant total de quinze mille sept cent Dollars américains (USD 15.700) correspondant à trente-neuf virgule vingt-cinq pour cent (39,25%).

Le montant restant du capital social de la Sociétés devra être libéré conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et les Statuts.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'Associé Unique constate expressément que le capital social de la Société, qui s'élève désormais au montant total de quarante mille Dollars américains (USD 40.000) et a été libéré à hauteur de trente-neuf virgule vingt-cinq pour cent (39,25%), est entièrement détenu par l'Associé Unique et est représenté par quarante mille (40.000) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1) chacune.

Huitième résolution

Suite à l'adoption des résolutions 2 à 6 ci-dessus, l'Associé Unique décide expressément de procéder à une refonte complète des Statuts, qui auront désormais, dans leur version française, la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi entre le détenteur actuel des actions et/ou toute personne qui pourrait devenir un actionnaire dans le futur, une société anonyme sous la dénomination sociale de «New Pearl S.A.» (la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence aux Actionnaires dans les présents statuts (individuellement un Article, et ensemble les Statuts) est à interpréter comme une référence à l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de ladite commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale), adoptée conformément aux termes de l'Article 10 relatif à la modification des présents Statuts.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que lesdits événements sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Le Conseil a par ailleurs le droit de créer des succursales, agences et autres bureaux en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'extérieur.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment et sans cause, par une résolution de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 relatif à la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet Social. La Société peut emprunter sous toutes formes mais seulement jusqu'à cent vingt millions d'euros (EUR 120.000.000). Elle pourra conclure tout type de contrat de prêt et pourra émettre des titres de créance, obligations et tous types de titres de dette sous réserve de la limite prévue ci-dessus.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment, sans limitation, par voie de nantissement, cession, transfert ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

L'objet de la Société inclut également toute transaction ou accord qui serait conclu par la Société à titre accessoire des points qui précèdent.

La Société n'accomplira aucune activité réglementée par la loi luxembourgeoise en date du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, ou toute activité requérant une autorisation d'établissement du Ministère des Classes Moyennes ou toute autre activité réglementée.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille Dollars américains (USD 40.000) représenté par quarante mille (40.000) actions ordinaires de la Société émises sous forme nominative et d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit au présent Article 10.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société (les Actions), chacune d'entre elles ayant la même valeur nominale et comptable, sont et resteront nominatives.

Le droit des Actionnaires aux biens et profits de la Société sera proportionnel au nombre d'Actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société.

Les fractions d'Actions auront les mêmes droits, sur une base fractionnaire, que les Actions entières, étant entendu que les Actions ne seront admises au vote que si le nombre d'Actions fractionnaires peut être regroupé en une ou plusieurs Actions entières. S'il existe des fractions qui ne peuvent être agrégées en une seule Action entière, ces fractions ne donneront pas le droit de vote à l'Assemblée Générale.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient dans la Société, la valeur nominale ou comptable, le montant libéré pour chacune de ces Actions ainsi que la mention des émissions, transferts ou toutes autres actions portant sur les Actions et les dates desdites actions. La propriété des Actions est établie par une inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société peuvent être émis aux Actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le président du Conseil ou par deux (2) autres membres du Conseil ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant. Afin d'éviter toute ambiguïté, l'émission d'un certificat ne convertira pas les Actions concernées en actions au porteur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action de la Société. Dans le cas où une action de la Société appartiendrait à plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée à l'égard de la Société comme propriétaire unique de ces actions, sans préjudice des dispositions du présent Article 6.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et plus particulièrement la Loi sur les Sociétés.

Art. 7. Transfert des Actions. Les Actions de la Société peuvent être transférées sans restrictions.

Le transfert des Actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, accomplir ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale est investie des pouvoirs qui lui sont conférés expressément par la loi luxembourgeoise, et plus particulièrement par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts.

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle des Actionnaires se tient, conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social de la Société indiqué dans la convocation à ladite Assemblée Générale, le troisième (3^{ème}) mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures (CET). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg, étant entendu comme un jour pendant lequel les banques commerciales ne sont pas autorisées à ou obligées à fermer à Luxembourg.

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Le Conseil ou le(s) commissaire(s) aux comptes ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréés, le cas échéant, doivent convoquer l'Assemblée Générale annuelle dans une période de six (6) mois après la fin de l'exercice social précédent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation auxdites Assemblées Générales.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à ladite réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, sous réserve qu'il n'en soit pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à son propriétaire à une voix lors de toute Assemblée Générale.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale seront prises à la majorité simple des votes valablement exprimés par les Actionnaires présents ou dûment et valablement représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Les résolutions à l'effet de modifier les présents Statuts ne pourront être adoptées par l'Assemblée Générale que si au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société est présent ou dûment et valablement représenté et la résolution approuvée par au moins deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés.

La nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des Actionnaires ne pourront être augmentés qu'avec l'accord unanime de tous les Actionnaires et obligataires, le cas échéant.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Chaque Actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou dûment et valablement représentés lors d'une Assemblée Générale, et que ces derniers considèrent avoir été dûment et valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de ladite Assemblée Générale, cette Assemblée Générale pourra être tenue sans avis de convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen de formulaires de vote) pour toutes les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale, à condition que les formulaires de vote par écrit comportent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Les formulaires de vote originaux devront être reçus par la Société au plus tard soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale concernée.

Art. 11. Administration. Dans les présents Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après), dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur, tant que la Société a un seul Actionnaire.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire de la Société. Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux membres du Conseil d'Administration en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans et ils sont rééligibles pour des périodes successives qui ne peuvent, chacune, pas excéder six (6) ans.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique comme représentant permanent qui représentera la Personne Morale comme Administrateur Unique ou membre du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés.

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Assemblée Générale statuant selon les conditions de quorum et de majorités applicables aux Assemblées Générales ordinaires telles que prévues par l'Article 10. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut à tout moment (i) être révoqué avec ou sans motif et/ou (ii) être remplacé par décision de l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité telles que prévues pour sa nomination.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes des membres du Conseil d'Administration restants, un administrateur intérimaire pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui devra avoir lieu dans les meilleurs délais suite à la cooptation dudit administrateur intérimaire afin de confirmer la nomination dudit administrateur intérimaire en qualité d'administrateur de la Société ou désigner une nouvelle personne comme administrateur de la Société afin de pourvoir au remplacement du poste devenu vacant. En l'absence d'administrateur restant, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le(s) commissaire(s) aux comptes ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un pré-

sident pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou dûment et valablement représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation à ladite réunion du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration de la Société sont présents ou dûment et valablement représentés lors de ladite réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil d'Administration donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Un (1) membre du Conseil d'Administration peut représenter un (1) administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration et au moins deux (2) administrateurs doivent toujours être physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participer par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue de la sorte sera considérée comme équivalente à la présence en personne pendant ladite réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins cinquante pour cent (50%) de ses membres sont présents ou dûment et valablement représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou dûment et valablement représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où, lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent Article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par chacun des membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature par l'un des membres du Conseil d'Administration.

L'Article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre membre du Conseil d'Administration qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux ou résolutions circulaires, le cas échéant, destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale doivent être considérés comme relevant de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration.

Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites du pouvoir qui leur aura été conféré.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait de toute autre manière en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale annuelle. Ce paragraphe ne s'applique pas lorsque la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Lorsque la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux (2) paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes / Réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi luxembourgeoise, par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) commissaire (s) aux comptes ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) le cas échéant est/sont élus pour une période n'excédant pas six (6) ans et est ou sont rééligible(s).

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), le cas échéant, est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale statuant selon les conditions de quorum et de majorité prévus à l'Article 10 en matière d'Assemblées Générales ordinaires, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

Le(s) commissaire(s) ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) en fonction peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif, conformément aux conditions de quorum et de majorité applicable à sa/leur nomination.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale, dont la constitution et l'approvisionnement sont exigés par le droit luxembourgeois. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, mais redeviendra obligatoire si les réserves légales deviennent inférieures à ce seuil de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en toute devise qui sera choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 21. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs. Le boni

de liquidation, s'il en existe un, suite à la réalisation des actifs et au paiement des dettes de la Société sera distribué entre les Actionnaires conformément aux présents Statuts et à la Loi sur les Sociétés.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés.

Neuvième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 79.709, avec effet au 29 juin 2012, comme gérant unique de la Société.

L'Associé Unique décide de donner décharge au gérant démissionnaire pour l'exécution de son mandat à partir de la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide expressément de nommer LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 79.709 comme administrateur unique de la Société, avec effet au 29 juin 2012 jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2017 et constate la désignation de M. Gerard van Hunen comme représentant permanent de Lux Business Management S.à r.l..

Onzième résolution

L'Associé Unique décide expressément de nommer GRANT THORTON LUX AUDIT S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 83, Pafebruch, L-8308 Cappelten, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 43.298, comme commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 29 juin 2012 jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2017.

Douzième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société et tout employé de Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., afin de procéder individuellement, avec tout pouvoir de substitution, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous les résolutions ci-dessus.

L'Associé Unique décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout employé de Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission des nouvelles actions de la Société à l'Associé Unique au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et plus généralement d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement des résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la Société en conséquence du présent acte, s'élève à approximativement trois mille cents euros (3.100,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2012. LAC/2012/31272. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103348/921.

(120141308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Historical Recovery & Restorations Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 83.470.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012105687/11.

(120144356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Timex Group, Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 170.905.

STATUTS

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AAG Fiduciaire, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 80, Grand Rue, L-9711 Clervaux, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B, sous le numéro 143481,

ici représentée par Monsieur Thierry TORDEURS, gérant de sociétés, demeurant professionnellement au 80, Grand rue, L-9711 Clervaux, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «Timex Group».

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet le commerce, l'import et l'export de tout genre de véhicules automobiles, d'accessoires et de pièces détachés s'y rapportant, ainsi que leur transport national et international.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Clervaux.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant

entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante pré-désignée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire intégralement les cent (100) actions.

Les actions ont été entièrement libérées par l'actionnaire unique par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000.-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), celui des administrateurs-délégués à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Ildar TIMASHEV, indépendant, né le 25 juin 1983 à Almalik Tashkent, Russie, demeurant au 26, Avenue François Folie, B-1180 Uccle;
- Monsieur Ahat TIMASHEV, indépendant, né le 20 août 1990 à Tashkent, Russie, demeurant au 26, Avenue François Folie, B-1180 Uccle;
- Monsieur Rustam ISSAINOV, indépendant, né le 26 novembre 1971 à Kazachstan, Russie, demeurant au 3B, Toekomststraat, B-9040 Sint-Amansberg.

3. A été appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

- Monsieur Ildar TIMASHEV, indépendant, né le 25 juin 1983 à Almalik Tashkent, Russie, demeurant au 26, Avenue François Folie, B-1180 Uccle;

4. La durée du mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

5. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

6. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Michel BRISMEE, demeurant au 80, avenue d'Argenteuil, B-1410 Waterloo.

7. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

8. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 80, Grand Rue, L-9711 Clervaux

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la prédite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Th. Tordeurs, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 2 août 2012. Relation: DIE/2012/9120. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012106542/259.

(120144754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Holding d'Investissement et de Placement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6231 Bech, 1, Becher Millen.

R.C.S. Luxembourg B 75.809.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme Holding d'Investissement et de Placement S.A.
Tenue à Luxembourg, le 03 mai 2012 au siège de la société*

L'Assemblée a décidé à l'unanimité:

1) De prolonger le mandat d'administrateur de M. Dieter KUNDLER, M. Philippe CLESSE et le mandat d'administrateur de M. Edgar BISENIUS jusqu'au 03.05.2018;

2) De prolonger le mandat de commissaire aux comptes de la société Bureau Europeen de Comptabilité et de Fiscalité S.à.r.l., R. C. B 55.684. jusqu'au 03.05.2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012105688/18.

(120144026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 31.630.

Auszug aus dem Beschluss des Aufsichtsrates vom 03. Juli 2012

Beschluss

I.

Der Aufsichtsrat nimmt Kenntnis vom Rücktritt von Herrn Thies Clemenz als Vorstandsvorsitzendem der HSBC Trinkaus Investment Managers SA mit Wirkung zum 9. Juli 2012.

II.

Der Aufsichtsrat ernennt mit Wirkung zum 9. Juli 2012 Frau Sabine Moldenhauer zur neuen Vorstandsvorsitzenden der HSBC Trinkaus Investment Managers SA.

Référence de publication: 2012105690/15.

(120144141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 31.630.

Auszug aus dem Protokoll der Vorstandssitzung am 09. Juli 2012

Der Vorstand der HSBC Trinkaus Investment Managers SA wählt Frau Sabine Moldenhauer mit Wirkung zum 9. Juli 2012 zur Vorstandsvorsitzenden.

Die Genehmigung des Aufsichtsrates wurde vorgelegt.

Référence de publication: 2012105691/11.

(120144141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Hôtel de la Sûre SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 103.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012105694/10.

(120144263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Hôtel de la Sûre SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 103.612.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 13 août 2012 à 14.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2017.

Esch-sur-Sûre, le 13 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012105693/15.

(120144261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Immobilière du Soleil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.506.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE DU SOLEIL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012105695/11.

(120144386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Immobilière DELLI ZOTTI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, rue de la Ferme.

R.C.S. Luxembourg B 7.069.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105696/9.

(120144273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Cino European Textile Industries CETI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.568.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 17 Août 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- La nomination de l'Administrateur, Mr Paul Steven JORDAN, engineer né 12th Mars 1960 a Oxford (UK) , résident 80 Barrow Road,ShipponOxford OX13 6JQ UK
- La démission de l'Administrateur Mr Moliniez Jean-Pierre ,né à Santes le 12 février 1952 à partir de ce jour.
- La démission de l'Administrateur et Administrateur-Délégué, Mme Gu Huijie, né à Anhui, Chine, le 3 juin 1975, demeurant à 800 Qu Yang Road, Shanghai 200437, RM 2310 à partir de ce jour.
- La démission de l'Administrateur, Mme Wu Qiong, né à Jiangsu, Chine, le 6 mars 1975, demeurant à 800 Qu Yang Road, Shanghai 200437, RM 3009 à partir de ce jour.

De mettre le Siège Social à L-2163 Luxembourg 29 avenue Monterey à partir de ce jour

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 Août 2012.

Référence de publication: 2012106157/19.

(120144917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

ID Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 155.552.

Il est porté à la connaissance de tous que la convention de domiciliation conclue entre Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée et ID Consulting S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.552 et ayant son siège social au 18, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, a pris fin le 1^{er} août 2012.

En conséquence, le siège social de ID Consulting S.à r.l. n'est plus situé au 18, rue d'Orange L-2267 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2012105699/15.

(120144004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Immobilière de Gestion Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 27.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105702/9.

(120144116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Great American Stores C, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.664.

Mit Vertrag von 10. August 2012 wurde in Anwesenheit des alleinigen Gesellschafters und mit dessen Zustimmung folgende Anteilsübertragung vorgenommen:

Great American Stores, société à responsabilité limitée,

L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, R.C.S. Luxembourg B 122.642

überträgt 100 Anteile (100%) an

Presidential Properties Limited,

Road Town Tortola, Wickhams Cay 1, 146, British Virgin Islands, No 177616

Presidential Properties Limited, Road Town Tortola, Wickhams Cay 1, 146, British Virgin Islands, No 177616, ist nach dieser Übertragung alleinige Gesellschafterin und hält 100 Anteile.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16.08.2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012106283/19.

(120144761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Kalverboer Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.752.

EXTRAIT

En date du 3 août 2012, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad et Wim Rits, en tant que gérants B de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat.

- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Grande-Bretagne) et Olivier Too, né le 13 décembre 1981 à Thioville (France), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ont été élus nouveaux gérants B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012105727/15.

(120143957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Immobilière Lorentzweiler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8283 Kehlen, 18, rue de Schönberg.

R.C.S. Luxembourg B 42.767.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012105703/14.

(120143950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Immobilière Marc Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, 6, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 104.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105704/9.

(120144335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Indian Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.263.

Dépôt rectificatif du dépôt: L120067036 en date du: 26 avril 2012

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société INDIAN INVESTMENT COMPANY, de Brown Brothers Harriman siégant sur 2-8, rue Charles de Gaulle, L-2014 Luxembourg au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg où siège State Street Bank Luxembourg S.A., avec effet au 2 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012105710/14.

(120144427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Olympia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 49, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 59.122.

Im Jahre zwei tausend zwölf, den siebten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft („société anonyme“) "Olympia International S.A.", mit Sitz in L-2734 Luxembourg, 49, rue de Wiltz, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) Sektion B, unter der Nummer 59.122, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg am 21. April 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 428 vom 6. August 1997.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herr Eric FOHR, Direktor, wohnhaft in L-2624 Luxembourg, 8, rue Auguste Tremont.

Der Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin und die Versammlung bestimmt zur Stimmzählerin Frau Millie SCHNEIDER, Direktorin, wohnhaft in L-2734 Luxemburg, 49, rue de Wiltz.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Aktieninhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung

- 1.- Beschluss die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.
- 2.- Ernennung eines Liquidator mit den weitestgehenden Vollmachten wie in Artikel 144 bis 148 des Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen.
- 3.- Ernennung eines Prüfers der Liquidation.
- 4.- Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und an den Kommissar für die Ausübung ihrer Mandate.
- 5.- Verschiedenes

Die Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

"YES EUROPE", Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») mit Sitz in L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey (RCS Luxembourg B.150.454)

Dem Liquidator wird Vollmacht erteilt die Gesellschaft bei den Liquidationsoperationen zu vertreten, die Aktiva zu verwirklichen, die Passiva zu begleichen und die Netto-Guthaben an die Aktionäre zu verteilen, anteilmässig zur Zahl ihrer Aktien, gemäss den Bestimmungen von Artikel 144 bis 148 des Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Prüfer der Liquidation:

«GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.», Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») mit Sitz in L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey (RCS Luxembourg B.109.939)

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt volle Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und an den Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 950,-Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Eric FOHR, Millie SCHNEIDER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2012. Relation GRE/2012/2981. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSFERTIGUNG.

Référence de publication: 2012105813/65.

(120144051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.